

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Région - Formation - Visa</b>	<b>501</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail, notamment la 6<sup>e</sup> partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Srefop) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le règlement et la convention-type d'aide à la mobilité

internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

une subvention de 4 960 € aux Céméa des Pays de la Loire pour un projet de mobilité internationale dans le cadre de l'action "Métiers de l'animation socioculturelle" du lot 40, au titre du programme n°501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers" ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 4 960 € pour un projet de mobilité internationale dans le cadre de l'action "Métiers de l'animation socioculturelle" du lot 40, au titre du programme n°501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers" ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante selon la convention-type d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue approuvée par délibération du conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

**ATTRIBUE**

une subvention de 7 300 € à la Maison Familiale et Rurale de Carquefou pour un projet de mobilité internationale dans le cadre de l'action "Soigneur parc animalier" du lot 61, au titre du programme n°501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers" ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 7 300 € pour un projet de mobilité internationale dans le cadre de l'action "Soigneur parc animalier" du lot 61, au titre du programme n°501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers" ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante selon la convention-type d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue approuvée par délibération du conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

**ATTRIBUE**

une subvention de 4 240 € aux Céméa des Pays de la Loire pour un projet de mobilité internationale dans le cadre de l'action "Métiers de l'animation socioculturelle" du lot 42, au titre du programme n°501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers" ;

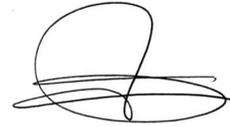
**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 4 240 € pour un projet de mobilité internationale dans le cadre de l'action "Métiers de l'animation socioculturelle" du lot 42, au titre du programme n°501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers" ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer la convention correspondante selon la convention-type d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue approuvée par délibération du conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 11/05/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs